



REQUÊTE EN AUTORISATION SOUMISE À LA LTVTC

FORMULAIRE V-2 : DEMANDE DE DELIVRANCE D'UNE CARTE PROFESSIONNELLE DE CHAUFFEUR VTC

Catégorie de la demande :

Exploiter un taxi

Sous-catégorie de la demande :

Carte VTC

INFORMATIONS PRÉLIMINAIRES

Le transport professionnel de personnes est régi par la loi sur les taxis et les voitures de transport avec chauffeur du 28 janvier 2022 (LTVTC - RS/GE H 1 31) et son règlement d'exécution (RTVTC - RS/GE H 1 31.01).

La présente formule vise la délivrance d'une carte professionnelle de chauffeur de VTC, laquelle confère à son titulaire le droit de transporter professionnellement des personnes au moyen d'un taxi ou d'une VTC (art. 7 al. 1 LTVTC).

La carte professionnelle est délivrée lorsque la personne requérante :

- a l'exercice des droits civils ;
- est ressortissante suisse ou au bénéfice d'une autorisation lui permettant de travailler en Suisse comme indépendante ou employée ;
- est titulaire du permis de conduire pendant au moins 3 ans consécutifs précédant le dépôt de sa requête ;
- est titulaire du permis de transport professionnel de personnes ;
- n'a pas fait l'objet, dans les 3 ans précédant le dépôt de sa requête, de décisions administratives ou de condamnations incompatibles avec l'exercice de la profession ;
- est titulaire du diplôme de chauffeur professionnel de taxi ;
- est assurée ou affiliée auprès d'une caisse de compensation ou dispose d'une attestation d'annonce délivrée par une caisse de compensation.

DÉMARCHES SUBSÉQUENTES

Toute personne mise au bénéfice d'une carte professionnelle de chauffeur de VTC peut former une requête pour l'obtention de plaques d'immatriculation VTC au moyen de la formule officielle correspondante, dûment complétée et accompagnée des documents mentionnés dans ladite formule (art. 14 al. 2 LTVTC).

En cas de délivrance de la carte professionnelle, la personne est tenue d'informer en tout temps la direction de la police du commerce et de lutte contre le travail au noir (la PCTN) de tous les faits qui peuvent remettre en cause la validité de sa carte professionnelle (art. 6 al. 4 LTVTC).

Le traitement de la demande donnera lieu à la perception d'un émolument (art. 35 LTVTC et 42 al. 1 let. a et al. 2 let. a RTVTC).

1. REQUÉRANT (personne déposant la présente requête)

Madame Monsieur

Nom : Prénom :

Nom de naissance : Date de naissance :

Adresse

Rue : Numéro :

Complément de rue : NPA :

Localité :

Canton : Pays :

Téléphone fixe : Téléphone portable :

E-mail :

2. PERSONNE PHYSIQUE

Veillez saisir les informations de la personne physique même si elles sont identiques à celles du requérant.

Madame Monsieur

Nom : Prénom :

Nom de naissance : Date de naissance :

Adresse

Rue : Numéro :

Complément de rue : NPA :

Localité :

Canton : Pays :

Téléphone fixe : Téléphone portable :

E-mail :

Nationalité : Type de permis de travail :

Date de validité permis de travail (jour/mois/année) :

REMARQUES IMPORTANTES

La Direction de la police du commerce et de lutte contre le travail au noir doit être en possession de l'original de la présente requête munie de toutes les pièces listées ci-dessous. Elle peut être déposée au guichet de la Direction de la police du commerce et de lutte contre le travail au noir (Rue de Bandol 1, 1213 Onex – 1^{er} étage) ou transmise par voie postale.

Le traitement de la demande donnera lieu à la perception d'un émolument.

3. LISTE DES PIÈCES A FOURNIR A L'APPUI DE LA REQUÊTE

- 3.1 Copie d'un **document d'identité** en cours de validité (carte d'identité ou passeport).
- 3.2 Une **photo format passeport**, récente, de face, sans lunettes de soleil ni couvre-chef.
- 3.3 Copie de **l'autorisation permettant d'exercer une activité lucrative en Suisse** pour les ressortissants étrangers.
- 3.4 Copie du **permis de conduire** (suisse, mais également étranger si la personne requérante réside ou a résidé à l'étranger durant les 5 dernières années) en cours de validité.
- 3.5 Certificat de **capacité civile** délivré par l'autorité compétente du canton de domicile de la personne requérante (soit le Tribunal de protection de l'adulte et de l'enfant si la requérante réside dans le canton de Genève), en original, datant de moins de 3 mois **ou**, si la personne requérante réside à l'étranger, tout document équivalent émanant du pays de résidence.
- 3.6 Extrait du **casier judiciaire suisse**, en original, datant de moins de 3 mois **et**, si la personne requérante ne réside pas en Suisse ou a résidé durant les 5 dernières années à l'étranger, extrait du **casier judiciaire de son pays de résidence**, en original, datant de moins de de 3 mois.
- 3.7 Extrait des mesures administratives dans le système fédéral d'information relatif à l'admission à la circulation (**SIAC**) en original **et**, si la personne requérante ne réside pas en Suisse ou a résidé durant les 5 dernières années à l'étranger, extrait du **le relevé intégral d'information** datant de moins de 3 mois.
- 3.8 Copie **du diplôme de chauffeur de vtc, ou du procès-verbal attestant de la réussite des examens de chauffeur de vtc** passés sous l'ancienne LTVTC.
- 3.9 Copie de **l'attestation d'affiliation** auprès d'une caisse de compensation en qualité d'indépendant, ou d'une **attestation d'annonce collaborateur auprès de la caisse de compensation de votre employeur** .

**ATTESTATION SUR L'HONNEUR
ET TRANSMISSION D'INFORMATIONS**

Par sa signature, la personne requérante :

- atteste sur l'honneur que les informations contenues dans la présente formule ainsi que les pièces produites à l'appui sont exactes et conformes à la réalité;
- n'a pas omis de mentionner des informations susceptibles de remettre en cause les conditions de délivrance d'une carte professionnelle;
- prend acte que la PCTN, lors de l'instruction de la requête, peut requérir des renseignements et documents complémentaires nécessaires à l'examen des conditions de délivrance de la carte professionnelle auprès d'autres autorités administratives ou pénales en vertu des art. 4 LTVTC et 3 et 5 al. 3 RTVTC;
- prend acte que durant l'exercice de son activité de chauffeur de taxi ou de VTC, les autorités précitées se communiquent des renseignements et documents le concernant nécessaires à l'accomplissement de leurs tâches respectives, tels que toute information pouvant remettre en cause les conditions de délivrance de la carte professionnelle, en application des art. 4 LTVTC et 3 RTVTC.

Requérant

Lieu : Date :

Nom et prénom : Signature :

Personne physique

Lieu : Date :

Nom et prénom : Signature :